

N°DELB-20240137

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024

Publication sur le site internet le : 10 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 28 Votants : 34 Absents : 5

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI SEPT OCTOBRE, A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, KEHR Jérôme, LAPORTERIE Huguette, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CARCA-BOUCHER Valérie
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme BEASSE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. COTTON, M. DESILLE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à Mme CATTEAU, M. LERMECHAIN, M. CHEMIN qui a donné pouvoir à Mme CARCA-BOUCHER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, M. TIERCE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. DA SILVA

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Aménagement Durable du Territoire – Mobilité – Adoption de la stratégie du schéma directeur cyclable

La Communauté de communes possède de très fortes potentialités en matière de mobilité active. Sa prise de compétence mobilité lui a permis de lancer l'élaboration d'un schéma directeur cyclable en mars 2024.

Pour rappel, un schéma cyclable est un outil de programmation et de planification sur 10 ans. Il donne lieu à la définition puis la réalisation sur le territoire, d'actions sur court, moyen et long terme avec pour objectif d'améliorer et d'encourager la pratique du vélo. Il programme également les investissements selon un plan pluriannuel.

Les actions au sein d'un schéma cyclable sont ciblées principalement sur la réalisation d'itinéraires cyclables se traduisant par différents aménagements plus ou moins lourds : pistes cyclables, bandes cyclables, zones apaisées. C'est aussi l'implantation de stationnement vélo, l'animation et des actions de communication qui peuvent encourager et développer la pratique quotidienne du vélo.

Le diagnostic réalisé a permis l'élaboration d'une stratégie. La stratégie se compose des choix des itinéraires à aménager, de la définition de l'ambition financière et de la définition des compétences.

La première phase de l'étude a permis d'élaborer une stratégie qu'il convient d'adopter, basé sur un investissement de 48 €/an/habitant. Il intègre notamment :

- La réalisation d'aménagements sur la zone commerciale et sur plusieurs axes identifiés comme prioritaires entre Bouville et Barentin, ainsi que le long de la D6015.
- La réhabilitation de la voie verte pour faciliter l'accès aux cyclistes du quotidien et permettre, par exemple, aux collégiens et lycéens de se rendre en toute sécurité à leur établissement.
- Une liaison entre Pavilly et Sainte-Austreberthe, ainsi qu'un jalonnement sur des axes tels que Pavilly-Limésy-Émanville ou Goupillières-Barentin.
- Une liaison entre le complexe aquatique Les Bains de l'Austreberthe et la gare de Pavilly.
- Une liaison sur la route de Yerville reliant Limésy à la commune limitrophe.

La stratégie du schéma cyclable répertorie également les intersections à aménager afin de garantir une meilleure sécurité et une lisibilité accrue pour les cyclistes.

Les coûts d'investissement sont estimés à près de 11 millions d'euros sur 10 ans. Ces coûts sont répartis par commune, et un cofinancement à hauteur de 60 à 80 % est envisageable pour une partie des aménagements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération du 7 juillet 2023 de la Communauté de communes, approuvant l'élaboration du schéma directeur cyclable ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 septembre 2024 ;

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver la stratégie du schéma directeur cyclable.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.